

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n°38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

MARCHES PUBLICS :

**Autorisation de signature des marchés publics
pour la « mise en accessibilité de l'Ecomusée à Sabres
et de la MNBA au Teich»**

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne souhaite engager la mise en accessibilité aux personnes handicapées de son patrimoine immobilier, conformément à l'arrêté du 08 décembre 2014, en application du Code de la Construction et de l'Habitation. Dans ce cadre, des rapports de diagnostic accessibilité ont été réalisés par la société QCS Services.

La conduite des opérations a été déléguée à un assistant à maîtrise d'ouvrage, la SATEL, pour engager la phase opérationnelle de ces travaux de mise en accessibilité des sites ERP du Parc (Ecomusée et Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon).

A) Mise en accessibilité de l'Ecomusée et de la MNBA :

Une consultation a été lancée par la SATEL le 9 novembre 2019 pour la Maîtrise d'œuvre de ces travaux. Après analyse des offres selon les critères prix (pondération à 60%) et valeur technique de l'offre (pondération à 40%), la proposition du cabinet BESSON-BOLZE a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 24 800,00 euros HT.

Le Parc naturel régional a lancé le 10 janvier 2020 une seconde consultation de Mission de contrôle technique pour la mise en conformité PMR de la Maison de la Nature du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. A l'issue de l'analyse des offres, les propositions jugées les mieux disantes sont celles de :

- Ecomusée de Marquèze : APAVE pour un montant de 4 440 € HT
- MNBA : ALPES CONTROLE pour un montant de 3 800 HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les marchés relatifs à la Maîtrise d'œuvre au Cabinet BESSON BOLZE et celui de contrôle technique aux bureaux de contrôle APAVE (Ecomusée) et ALPES CONTROLE (MNBA)
- **DE DONNER** délégation au Président pour signer ces marchés, les actes et documents afférents

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 2 mars 2020 Délibération n°38
---	--

B) Dans le cadre de la mise en conformité PMR de la MNBA, une première phase de travaux est planifiée en 2020. Elle concerne la mise en accessibilité des espaces sanitaires pour laquelle une consultation a été lancée le 17 décembre 2020, avec une enveloppe budgétaire évaluée à 52 000 euros HT par la SATEL, missionnée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 17 décembre 2019 au BOAMP

Vu les caractéristiques suivantes de la consultation :

- Objet : mise en accessibilité des espaces sanitaires de la Maison de la Nature du Bassin d'arcachon (Mnba) au Teich.
 - Lot 1 : prestations attendues : plâtrerie, faux plafonds, menuiserie bois, carrelage, peinture (évalué à 27 000 euros)
 - Lot 2 : prestations attendues : électricité, plomberie, chauffage, ventilation (évalué à 25 000 euros).
- Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.
- Date de remise des plis le 14 janvier 2020

Vu les propositions réceptionnées,

Vu les critères de sélection choisis et leur pondération :

- prix : 70 %;
- valeur technique des prestations : 30 %.

A l'issue de l'analyse des offres, les offres suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

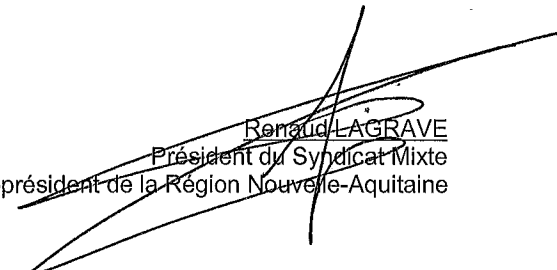
- lot 1 : Entreprise FOEHN & Co pour un montant de 40 500,00€ € HT
- lot 2 : Entreprise CLIMOSOL pour un montant de 19 536,00€ € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, deux consultations ont été lancées pour la maîtrise d'œuvre et pour une mission de coordination et de protection de la santé (SPS). A l'issue de l'analyse des offres, l'agence Philippe BERDET pour un montant de 3 960 euros HT et la SARL CALESTREME CS pour un montant de 720 euros HT ont été jugées économiquement les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre à l'Agence Philippe BERDET, de mission SPS à la SARL Calestrema CS et aux entreprises Entreprise FOEHN & Co (lot1), Entreprise CLIMOSOL (lot2),
- **DE DONNER** délégation au Président pour signer le marché, les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine